



Ecole privée Saint Joseph

5, rue de la Sablière

85230 Saint Urbain

Tél : 02.51.68.83.54

Mail: direction@sainturbain-saintjoseph.fr

Site internet :

<http://sainturbain-saintjoseph.fr>

BULLETIN D'INFORMATIONS N°11

21 juin 2022

Rentrée scolaire prochaine:

L'année se termine et il faut préparer la prochaine rentrée scolaire. Voici quelques informations pratiques :

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 1^{er} septembre 2022

Les horaires : identiques à cette année :

8h30 - 12h
13h45 – 16h30

Ouverture du portail et accueil dans les classes à partir de 8h20 le matin et jusqu'à 12h10 le midi ; à partir de 13h35 l'après-midi et jusqu'à 16h40 le soir.

Les horaires de l'accueil périscolaire seront les suivants :

7h30 – 8h20
16h40 – 18h30

L'équipe pédagogique et organisation des classes:

- **Classe TPS-PS-MS:** avec Nelly PEROUD: 3TPS + 14 PS + 10 MS (27 élèves)

Elle sera aidée par Véronique QUEBAUD (ASEM).

- **Classe CP-CE1** : avec Virginie OLIVIER : 6 CP + 14 CE1 (20 élèves)
- **Classe GS-CE2** : avec Delphine AMOUGOU, chef d'établissement :
9 GS + 20 CE2 (29 élèves)
Elle sera aidée par Laura ACHARD (ASEM).
(1 journée de décharge : le jour n'est pas encore défini)
- **Classe CM1-CM2** : avec Pascale MASSON : 12 CM1+ 18 CM2 (30 élèves).

Regroupement d'adaptation : Hélène BREDONTIOT

La liste des fournitures selon les niveaux vous sera communiquée début juillet par chaque enseignante.

Un pack de fournitures (petit matériel) est prévu pour chaque élève, **à partir de la GS** et vous sera facturé à la rentrée.

Suite au Conseil d'établissement du 17 mai 2022, nous avons réfléchi pour limiter le rachat de matériel et conserver du matériel sur plusieurs années de classe. Ainsi, il est prévu un pack en début CP et début CM, sauf pour les feutres, qui seront remplacés chaque année.

Un montant pour le réassort des crayons sera facturé à chaque enfant (2 euros par an) qui permettra de remplacer le petit matériel usé ou perdu en cours d'année (crayons, gomme).

Pour le « gros » matériel (pochette de liaison, pot de colle, équerre, compas), le matériel de remplacement sera facturé aux familles.

Cette organisation permet à chaque élève d'avoir du matériel de qualité et pour un moindre coût.

Pour le paiement des rétributions et des frais de garderie, l'OGEC a décidé de privilégier les prélèvements. Le règlement par chèque sera également possible mais plus celui en espèces.



Vous trouverez, dans le cartable de votre enfant, la feuille de renseignements pour l'année scolaire 2022-2023, à retourner complétée à l'école avant le vendredi 1er juillet.

